beller les numéros 142, 143 et 144 de la manière suivante :

» N° 142, chanvre brut, lin brut, jute en brins, phormium, tenax brut, abaca brut et autres filaments végétaux non dénommés bruts, de toute origine, 100 kilos, 16 fr.

» N° 143. — Lin et chanvre teillés, peignés ou en étoupes de toute origine, jute teillé, tordu ou peigné, phormium, tenax abaca, et autres filaments végétaux non dénommés, teillés, tordus, peignés ou en étoupes de toute origine, 100 kilos, 15 fr.

» N° 144. — Lin, chanvre, jute, phormium, tenax, abaca et autres filaments végétaux non dénommés, ouvrés de toute origine, droit *ad valorem* 10 p. 100.

» 2° Par MM. Gaston Galpind, de Soland, comte de Maillé, Faira, d'Aillières, Villeu, la Rochefoucauld, due de Dondeauville, Bigot, de Piazanet, vicomte de Villebois-Mareuil, de Cazenove de Pradine, vicomte Blin de Bourdon : « Article 142 du tarif.— Chanvres bruts ou en tiges, tarif général 3, tarif minimum, 2,50; chanvres teillés, tarif général, 12 fr.; tarif minimum, 10; chanvres peignés ou en étoupes, tarif général, 18; tarif minimum, 15 fr. »

3 Par MM. Pierre Legrand (Nord), Maxime Lecomte, Léon Renard, Trannin, Dron, Mercier, Michaud Sirot, Mougin, Brugnot, députés : (Tableau 1) tarif d'entrée, fabrications.

« N° 357 (verres à vitres) remplacer ce numéro par la disposition suivante : n° 357 Verres à vitres ordinaires. Pour les verres dont les superficies ne dépassent pas 0 m. 50 décimètres carrés ; tarif maximum 7.50, minimum 6 : ordinaires, pour ceux dont les superficies excèdent 0 m. 50 décimètres carrés : maximum 12.50, minimum 10; de couleur, gravés ou polis : maximum 25, minimum 20. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du vendredi 7 novembre.

Présidence de M. Floquet, président

Le Budget de la Guerre

M de Freycinet, président du conseil, ministre de la guerre. — Il ne sera pas touché à la loi des cadres, seulement un certain nombre d'emplois resteront vacants; si l'expérience démontre que la réduction proposée a des inconvénients, on pourra rétablir le crédit l'année prochaine.

M. de Montfort. — Si l'on veut faire des économies, ce n'doit pas être sur le personnel d'officiers qui doit conduire au combat nos trop jeunes soldats. (Applaudissements à droite).

La deuxième partie de l'amendement de M. de Montfort n'est pas adoptée.

Le chapitre 12 (contrôle-intendance) est adopté.

Chapitre 13 (écoles militaires,)

M. Jumel. — Je propose une réduction de 76 000 fr. sur l'école de Saint-Cyr.

L'état-major y est trop nombreux et les frais d'administration excessifs.

M. Cochery, rapporteur. — La commission repousse l'amendement.

L'amendement est repoussé et le chapitre 13 est adopté.

Chapitre 14 (écoles militaires, matériel). — La Chambre adopte, malgré l'opposition de la commission, un amendement de M. Guieysse, proposant de rétablir un crédit de 1,350 francs pour les frais d'enseignement à l'Ecole polytechnique.

Le chapitre 14, ainsi modifié, est adopté.

Les chapitres 15, 16 et 17 (personnel hors cadre, solde de l'infanterie et des troupes d'administration) sont adoptés.

Chapitre 18 (solde de la cavalerie.)

M. de Lanjuinais. — J'ai l'honneur de déposer un amendement tendant à rétablir un crédit de cent mille francs pour conserver l'organisation légale des compagnies de remonte et maintenir l'effectif des officiers de cavalerie tel qu'il résulte de loi de cadres et de loi de 1887.

C'est la cavalerie qui supportera le premier choc de la prochaine guerre.

Il serait dangereux de les décourager en ralentissant l'avancement.

On prétend qu'il ne s'agit que d'une expérience, la Chambre se refusera à toutes les expériences dont les effets seraient désastreux.

En temps de guerre, on n'aura jamais assez d'officiers; ce serait imprudent d'en diminuer le nombre. (Applaudissements à droite.)

M. Cochery, rapporteur. — La commission repousse l'amendement.

M. le baron Reille. — La commission du budget a fait l'unification de la solde et elle a réalisé d'autres améliorations, mais ces services rendus ne la dispensent pas d'obéir à la loi.

Or, la loi a fixé l'effectif des officiers de cavalerie et on ne peut, par mesure budgétaire, toucher à ces effectifs.

La commission enlève à la cavalerie cent officiers en sus de ceux qui lui avaient été enlevés pour constituer les régiments nouveaux.

La cavalerie française sera appelée dans les guerres de l'avenir à jouer un rôle plus important encore que par le passé.

C'est l'œil de l'armée française. Ne touchez pas à la cavalerie. (Applaudissements prolongés à droite).

M le ministre de la guerre. — Il n'est nullement question de porter atteinte à la cavalerie.

Il s'agit simplement d'une suppression de 72 officiers sur 3680, et c'est par extinction que ces emplois seront supprimés.

On voit qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer. Ce sont d'ailleurs des réductions à être provisoire. On peut être assuré que l'intérêt de la cavalerie ne periclitera pas, mais l'intérêt public doit avoir le pas sur tous les autres. (Très bien ! à gauche. — Exclamations à droite.)

M. de Montfort. — La mesure que vous allez prendre peut décourager une foule d'officiers. (Exclamations à gauche. Très bien ! très bien à droite).

La perte d'une bataille est la pire des dépenses, et la Chambre assumera une lourde responsabilité, en réduisant les cadres de la cavalerie. (Applaudissements à droite).

L'amendement de MM. de Lanjuinais et Reille, est repoussé par 357 voix, contre 193. (Agitation prolongée.)

Les chapitres 18, 19, 20, 21, solde de la cavalerie, de l'artillerie, du génie, du train, sont adoptés.

Les chapitres 22 à 26 (gendarmerie, garde républicaine, vivres, chauffage, etc.) sont adoptés.

Les chapitres 27 à 33 (fourrages, service santé, habillement, campement, personnel) sont adoptés.

Sur le chapitre 34, **M. Milleraud** demande qu'on réalise une réduction de 1,500.000 francs sur le matériel, habillement et campement.

M. de Freycinet. — La réduction n'est pas possible cette année, étant donnés le mauvais état et l'insuffisance du matériel dont il s'agit, et je demande à la Chambre de lui faire crédit jusqu'à l'an prochain.

M. Millerand retire son amendement.

Les chapitres 34 à 40 (recrutement réserve et armée territoriale, justice militaire) sont adoptés.

La séance est levée à 7 heures et renvoyée à demain.

SÉNAT

Séance du vendredi 7 novembre 1890

Présidence de M. Le Royer, président

La séance est ouverte à 4 heures.

Le Sénat adopte un projet de loi modifiant les articles du code de commerce relatifs à la lettre de change.

M. Blavier dépose une demande d'interpellation au ministre des finances sur l'application, dans le département de Maine-et-Loire, de la loi du 14 décembre 1875.

L'interpellation sera discutée mardi.

La séance est levée à 4 h. 25.

La prochaine séance aura lieu mardi.

NOUVELLES DU JOUR

Le budget de 1892

Paris, 7 novembre. — La discussion du budget de 1891 est à peine commencé et déjà M. Rouvier songe au budget de 1892.

Cette marque de zèle — faut-il le dire — n'a d'autre but que de bien disposer la Chambre en faveur du projet actuellement en discussion.

Comment renverser un ministre qui, sans trêve ni repos, s'occupe de l'amélioration des finances de l'Etat.

M. Rouvier vient, en effet, d'écrire à ses collègues du cabinet, pour les prier de lui transmettre *avant la fin du mois*, leurs propositions, afin que le projet de budget de 1892 puisse être déposé dès les premiers jours de janvier.

M. Rouvier insiste ensuite pour que ses collègues réalisent toutes les économies compatibles avec la marche régulière des affaires.

C'est parfait. Seulement, nous ferons remarquer que, tous les ans, c'est la même chose. On dépose le budget au commencement de l'année et on le vote à la vapeur, en novembre et en décembre.

Chaque année, on nous promet des économies, et, pour 91 seulement, nous aurons plus de cent millions de dépenses nouvelles, sans compter un petit emprunt de 700 millions.

Le tarif des douanes

Paris, 7 novembre.— Le groupe protectionniste du travail national, présidé par M. Dautresme, a réparti entre les différents membres l'étude du tarif général de la façon suivante :

Rapport sur les métaux et ouvrages en métaux, M. Le Gavrian.

Chanvres et lins, M. Graux.

Peaux brutes et préparées, M. Bizouart-Bert.

Animaux vivants, M. Dejardins.

Céréales et graines, M. Lecomte.

Vins, M. Marty ; laines et tissus de laines, M. Balsan.

De son côté la 2e sous-commission des douanes (matières minérales) a désigné ses rapporteurs.

Ont été choisis : pour les fers, M. Rozet; autres métaux, M. Mir; pierres et houilles, M. Philippon; pétroles, M. Deloncle.

La 1re sous-commission (matières animales), présidée par M. Rayual, a commencé l'examen des droits proposés par le gouvernement.

La taxe de 30 francs sur les chevaux et juments a été adoptée, ainsi que celle de 5 fr. sur les mules et mulets et 3 fr. sur les ânes.

Le droit de 18 francs sur les poulains est réservé, étant trouvé insuffisant par la sous-commission.

Les folies scolaires

Paris, 7 novembre. — Nous avons déjà signalé le rapport supplémentaire que M. Dupuy avait été obligé de proposer à la commission du budget pour mettre un frein aux dépenses provenant de la construction des lycées et collèges.

Les aveux de M. Dupuy sont précieux à recueillir; il constate que le gouvernement demande, par exemple, 4 millions 400 000 fr. pour la reconstruction du lycée de Dijon, ce qui, dit le rapporteur, étant donnée la population de l'établissement fait ressortir à 6,035 fr. chaque place d'élève.

La Commission ajoute que la transformation en lycées des collèges de Valence, Beauvais et Epinal lui paraît absolument inutile. « Ces établissements, dit M. Dupuy, sont des collèges prospères qui n'ont rien à gagner à être transformés au détriment de l'Etat, qui après avoir contribué à leur construction, aurait à en payer intégralement le personnel; il est donc temps d'arrêter un mouvement inconsidéré qui a emporté beaucoup trop vite et beaucoup trop loin, au cours de ces dernières années, les municipalités, l'administration et le Parlement.»

Voilà dix ans que les conservateurs crient ces choses-là par dessus les toits. Aujourd'hui que la caisse est vide les membres des gauches leur donnent raison — il est bien temps.

La responsabilité des accidents

Paris, 7 novembre. — La commission parlementaire du travail a discuté la question de savoir si l'indemnité en cas d'accident, devait être fixe, ou au contraire déterminée entre un minimum et un maximum.

A une très forte majorité, la commission s'est prononcée pour le principe de l'indemnité fixe.

Militaires condamnés

Paris, 7 novembre. — Le conseil de guerre maritime d'Hanoï a condamné un caporal du 2me bataillon d'Afrique, à la peine de mort, et huit soldats du même corps à des peines variant de six mois à deux ans de prison.

Ces militaires avaient déserté avec leurs armes et leurs munitions et étaient allés offrir leurs services aux autorités chinoises, qui s'étaient empressées de les remettre entre les mains des autorités françaises.

Le rapport des médecins légistes sur Gabrielle Bompard

Paris, 7 novembre. — Le parquet de la Seine a ordonné des poursuites contre le journal le *Temps* et tous les autres journaux qui ont publié le rapport des médecins légistes sur Gabrielle Bompard.

Le traité avec le Dahomey

Paris, 7 novembre. — Des télégrammes de Marseille rapportent, d'après les récits des passagers du *Tonghée*, qui arrive de Kotonou, que le traité de paix avec le Dahomey aurait été signé par le métis portugais Candido Cemetri dont il y a été souvent question dans ces derniers temps.

Voici la vérité : le traité a été signé d'une part par les messagers du roi, dûment autorisés et, d'autre part, par le capitaine de vaisseau de Montesquiou-Fezensac, commandant le croiseur le *Roland*, assisté par le père Dorgère.

Un nouveau scandale à Toulon

Toulon, 7 novembre. — La série des scandales n'est pas close, à Toulon. On y annonce aujourd'hui l'arrestation imminente d'un officier supérieur, qui serait poursuivi pour concussion et vie infame.

Un duel à Asnières

Paris, 7 novembre. — La rencontre entre M. Maurice Bernhardt et M. Mourey, du *Courrier français*, a eu lieu ce matin à 10 h. à Asnières. A la cinquième reprise, M. Mourey a été atteint à l'avant-bras d'une profonde blessure qui a occasionné une abondante hémorragie. L'état du blessé est cependant aussi satisfaisant que possible. C'est un article sur *Cléopâtre* et sur Sarah Bernhardt qui a valu à M. Mourey ce coup d'épée.

L'Angleterre et le Portugal

Lisbonne, 7 novembre. — Le bruit court que l'Angleterre aurait accepté un *modus vivendi* avec le Portugal jusqu'à la conclusion d'une nouvelle convention. Aux termes de cette entente, le Portugal consentirait à l'Angleterre la libre navigation du Chiré et du Zambèze ainsi que la liberté du transit par Fusgue.

Relativement à la délimitation territoriale des possessions des deux puissances, l'Angleterre garantirait au Portugal, celle qui a été fixée par la convention du 20 août.

Le Tsarewitch

Trieste, 7 novembre. — L'escadre russe portant le Tsarewitch a mis à la voile à deux heures vingt-cinq.

Guillaume II échappé de nouveau à un danger mortel pendant une chasse à courre.

Berlin, 7 novembre. — Le bruit se répand que l'Empereur a de nouveau couru un grand danger pendant la chasse à courre de la St-Hubert.

Il traversait à cheval un pont à Zoblendorf en causant avec la comtesse Hohenlu.

Il ne vit pas que le pont était rompu et que deux poutres avaient été enlevées. Le cheval mit un pied dans le vide. L'Empereur allait tomber quand on se précipita à la tête du cheval ; on parvint à le maintenir en équilibre pendant que l'Empereur quittait la selle.

La tempête à Fecamp

Fécamp, 7 novembre. — Une tempête sévit depuis ce matin; de nombreuses barques sont en perdition au large.

L'entrevue de MM. Crispi et de Caprivi

Milan, 7 novembre. — Un peu avant midi, M. Crispi a rendu visite au général de Caprivi.

Les deux ministres ont eu une courte conférence.

Après le déjeuner, ils ont conféré de nouveau de l'heure 30 à 2 heures 30 du soir. M. de Caprivi, accompagné de la municipalité, a ensuite visité les monuments de la ville.

La foule se découvrait respectueusement sur son passage.

M. Crispi n'est pas sorti de l'hôtel où un thé a été servi à 5 heures.

Il se confirme que le chancelier serait porteur d'une lettre de l'empereur Guillaume au roi Humbert.

Milan, 7 novembre. — Le général de Caprivi et M. Crispi sont restés dans leurs appartements respectifs jusqu'à sept heures et demie. Ils ont dîné ensemble avec les personnes de leur suite; comme nous l'avons annoncé, ils se rendront demain à six heures à Monza où ils assisteront au dîner de la cour.

Le général de Caprivi partira dimanche au matin par la ligne du Saint Gothard se rendant directement à Berlin.

La vente des armes de guerre

Paris, 7 novembre. — M. Fallières a adressé une circulaire aux procureurs généraux, les invitant à interdire la vente des armes de guerre.

Le téléphone entre Paris-Londres

Paris, 7 novembre. — Le câble partira de la côte française aux environs de Calais pour aboutir à Douvres. De là, le fil téléphonique sera aérien jusqu'à Londres.

A Paris, l'appareil téléphonique sera installé provisoirement à la Bourse; on l'établira définitivement à l'hôtel des téléphones de la rue Gutenberg, une fois le bâtiment terminé.

Le téléphone Paris-Londres fonctionnera jour et nuit et même le dimanche, malgré le rigoureux usage anglais qui veut que ce jour-là toutes les administrations se reposent.

Quant au prix des communications, il n'est pas encore définitivement fixé. Il est certain, toutefois qu'il ne sera pas moindre de 20 fr. par cinq minutes.

Si tout va bien, la ligne sera mise en service le 15 février.

Le duel Maurice Berhardt

Paris, 7 novembre. — M. Maurice Bernhardt, s'étant trouvé gravement offensé par un article de M. Gabriel Mourey, paru dans le *Courrier Français* sous le titre : « Autour de Cléopâtre », a prié MM. Geoffroy et Gustave de Borda de lui demander une réparation par les armes.

M. Gabriel Mourey a désigné comme témoins MM. Jules Roques, directeur du *Courrier Français*, et Jules Bois, pour s'entendre sur les conditions d'une rencontre possible.

Les témoins se sont réunis, et, après avoir reconnu que la conciliation était impossible, une rencontre à l'épée a été décidée.

Une lettre du « Secolo » sur l'Italie et la triple alliance

Paris, 7 novembre.— *Le Secolo* publie une lettre de M. Edouard Sonzogno, son directeur, au chancelier de Caprivi ; en voici des extraits :

« Cette alliance pacifique (la triple alliance) arma l'Europe et ruina l'Italie.

» Tous les ministres en rejettent la responsabilité.

» La prospérité économique s'est trouvée arrêtée.

» La rupture du traité de commerce avec la France lui a fermé les plus grands marchés, et les armements disproportionnés ont hâté le déficit.

» Les impôts ont augmenté du triple depuis la conclusion de la triple alliance. »

Au sujet de la France, la lettre s'exprime comme suit :

« Prête à se défendre contre toute attaque, elle a prouvé que ce n'est pas d'elle que viendra jamais le prétexte d'une conflagration, car elle attend seulement du temps, qui fait justice, la solution du problème de revendication qui est au fond de son cœur. »

La lettre cite un article publié par le *Secolo*, l'année dernière, à l'occasion de la visite de l'empereur d'Allemagne et dans lequel Guillaume II était invité à constituer un Etat neutre avec l'Alsace et la Lorraine.

M. Sonzogno conclut ainsi :

« Si on y regarde bien, on ne voit nulle part l'intention de provoquer un conflit; pourquoi donc maintenir un état de choses qui est en lui-même une continuelle menace ? »

Les accidents du travail

Paris, 7 novembre. — La commission parlementaire du travail a adopté le principe d'une indemnité fixe pour les ouvriers victimes d'accidents.

La candidature de M. de Freycinet à l'Académie

Paris, 7 novembre. — M. Lagrange de Langres, chef de cabinet de M. de Freycinet, a déclaré dans les couloirs que la candidature du ministre de la guerre à l'Académie n'est pas officielle, mais, qu'en effet, de nombreux amis avaient fait des démarches auprès de lui pour le décider à la poser.

Le gros lot du Crédit foncier

Amiens, 7 novembre. — M. Mast, contre-maître depuis quinze ans à la fonderie de la rue Boucaque a gagné le gros lot de 100.000 francs au dernier tirage du Crédit foncier; c'est un honnête ouvrier qui avait amassé péniblement quelques économies.

L'entrevue Caprivi-Crispi

Milan, 7 novembre. — Le chancelier de Caprivi est arrivé à 6 h. 30 du matin.

Il a été reçu à la gare par M. Crispi et le préfet.

MM. de Caprivi et Crispi se sont serré la main avec effusion, puis sont montés dans la même voiture qui les a conduits à l'*Hôtel Cavour*.

On assure que le roi conférera à M. de Caprivi le collier de l'Annonciade.

Le chancelier, quitra demain à Monza, remettra au roi une lettre autographe de l'empereur Guillaume.

MM. Crispi et de Caprivi ont eu un entretien à 11 heures.

En arrivant, le chancelier allemand a dit : « Je suis heureux de connaître personnellement Votre Excellence, et la remercie de s'être dérangée pour me rencontrer à la gare. »

M. Crispi a répondu : « Je suis heureux aussi de connaître personnellement Votre Excellence et suis fier de vous accueillir en Italie.

Perte probable d'un torpilleur français

Rome, 7 novembre. — Le journal la *Tribuna* reçoit un télégramme particulier de Cagliari annonçant qu'on aurait trouvé avant hier, à l'aube, entre les écueils de Houtamara, un petit navire en fer.

On a constaté que c'est un torpilleur ayant vingt-cinq mètres de longueur. Sur les parois du pont était écrit ce mot *Aracat*, que l'on ne croit pas être le nom du navire.

Au cabestan se trouvait un fragment de la chaîne destinée à l'ancre.

On a découvert à l'intérieur du torpilleur un pavillon français, une jaquette, un pantalon en étoffe quadrillée, un chapeau de paille; sur le buffet figuraient des feuilles de papier, une règle et un encrier.

On essaya de pénétrer dans la chambre supposée être le dortoir, mais la porte en fer ne put être enfoncée.

Il est probable que ce torpilleur s'est perdu pendant une tempête, alors qu'il était en réparation, comme semble l'indiquer la grossière inscription à la craie et les vêtements d'ouvriers.

Envoi d'un cuirassé français au Pirée en l'honneur du tsarewitch

Vienne, 7 novembre. — Le commandant du cuirassé français *Seignelay* a reçu l'ordre de se rendre immédiatement au Pirée pour y attendre le tsarewitch.

Le *Seignelay* ne quittera pas les eaux de la Grèce avant le départ du tsarewitch.

Les élections aux Etats-Unis

New-York. 7 novembre. — Les démocrates gagnent 85 sièges, ce qui leur donne une majorité de 74 voix, dans la Chambre, qui se compose de 332 membres.

New-York, 7 novembre. — M. Cleveland a déclaré, dans une interview, qu'il était enchanté du résultat des élections. Elles montrent aux démocrates que leur devoir est de soutenir la revision du tarif douanier, l'abaissement des droits sur les produits d'alimentation et de réclamer une sage adaptation du tarif aux exigences raisonnables du gouvernement.

Le protectorat anglais à Zanzibar

Zanzibar, 7 novembre. — Le protectorat anglais a été proclamé aujourd'hui.

Explosion de poudrière

Shanghaï, 7 novembre. — La poudrière du gouvernement à Talping-Fou a fait explosion. Trois cents personnes ont péri.

Massacre de chrétiens en Chine

Shang-Haï, 6 novembre. — Une vingtaine de chrétiens ont été massacrés pendant une fête boudhiste, dans la province de Szechuen.

Leurs cadavres ont été jetés dans le Yang-Tse-Kiang.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La messe de départ de lundi prochain, en l'église Saint-Martin, à l'occasion de l'appel des conscrits, aura lieu à huit heures. Tous les jeunes gens qui vont rejoindre leur régiment, les membres de leur famille et les personnes qui leur portent intérêt sont priées d'assister à cette messe, pendant laquelle M. le chanoine Berteaux, doyen de Saint-Martin, prononcera une allocution.

Le dîner de la Betterave. — Hier, à Paris, brillante rentrée de la Betterave, Association amicale des Enfants du Nord et du Pas-de-Calais.

Les convives, réunis au Grand-Véfour, étaient plus de soixante-dix. Parmi eux, MM. Boucher-Cadart et Bressel, présidents à la cour d'appel; le général L'Hérillier, les députés Jacques, Lecomte, Dubois, Pierre Legrand, les docteurs Dusart, Cattiaux, Depasse, Wattremez, Dehenne, Renaut, le chansonnier Nadaud, Emile Pessart, des artistes tels que Weerts, Robaut, Carlier, le conseiller d'Etat Dislère, nos confrères Georges Nazim, Pontsevrez, Marresse, Chotteau, Fernand Lefranc, etc., etc.

Une charmante soirée musicale et littéraire a suivi le banquet: l'auditoire a tour à tour applaudi avec une égale faveur : Gustave Nadaud, Emile Pessard, Gogny et Théry, du Théâtre Lyrique, Mlle Genoud, les poètes Lefranc et Malo.

Une saisie aux halles. — Vendredi matin M. Leclercq, sous-inspecteur des denrées alimentaires a saisi aux halles quarante-cinq kilogrammes de poissons et quatre bourriches d'huîtres, reconnus impropres à la consommation.

— Une mort subite. — Jeudi soir, les ouvriers de l'établissement de M. Cochetteux, boulevard de la République, ont été péniblement impressionnés. Un de leurs camarades, M. Henri Bayart, teinturier, a été pris d'un malaise subit; il s'est affaissé sur son métier et tous les efforts faits pour le rappeler à la vie ont été inutiles; le pauvre homme avait succombé à la rupture d'un anévrisme. Après les constatations d'usage, le corps a été envoyé à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

L'accident de la rue du Marquisat. — Nous avons dit qu'un contre-maître avait fait une chute dans l'établissement de M. Vinchon, rue du Marquisat. Voici comment l'accident s'est produit. M. Charles Axe, chargé des réparations des cardes, se trouvait seul dans une chambre pour exécuter son travail, quand il monta sur un métier en vue d'y faire quelques réparations. Soudain, il fit un faux pas et glissa. Il resta accroché au métier et eût la tête grièvement écorchée par le mouvement. Malgré ces blessures, il se disposait à aller demander du secours à l'atelier voisin, mais ses forces le trahirent et il s'évanouit.

Quelques instants plus tard un camarade découvrit le corps du pauvre contre-maître. M. le docteur Lepers arriva bientôt. M. Axe avait la figure méconnaissable tant elle était couverte de plaies. Dans la soirée, le blessé a été transporté à l'Hotel-Dieu.

L'état de M. Axe est aujourd'hui aussi satisfaisant que possible : bien que ses blessures soient graves, on espère pouvoir le sauver.

Une femme de la rue Cadeau, Mme Julie Duvivier en vaquant aux soins de son ménage a fait, vendredi matin, une chute si malheureuse qu'elle s'est brisé la cuisse et a reçu des contusions graves. Après avoir reçu les soins d'un docteur, elle a été transportée à l'hôtel Dieu.

Un enfant renversé par une voiture. — Jeudi soir, un camion chargé de charbon s'engageait dans la rue de l'Alma, quand un enfant de sept ans Lucien Dumortier, courut dans les jambes du cheval. Malgré les efforts du conducteur, le pauvre enfant a été renversé et a reçu au-dessus de l'œil droit, une blessure assez profonde; il a eu, en outre, l'index de la main droite mutilé. Un soldat du 145e de ligne, a reconduit le blessé chez ses parents, qui habitent une cour de la rue Daubenton. Un médecin a déclaré que les blessures n'étaient pas graves et qu'une semaine de repos suffirait pour que le petit fût rétabli.

Une singulière affaire. — Sous ce titre nous avons parlé d'un individu qui avait sollicité un billet de logement au poste central de police et sur lequel on avait trouvé une somme considérable d'argent. L'enquête à laquelle la police s'est livrée a établi que ce jeune homme, d'origine suisse, avait agi sous l'influence de l'ivresse en se faisant servir, rue Blanchemaille, un repas resté impayé. Il a pu donner la provenance de l'argent dont il était porteur. Sa mise en liberté est chose faite.

Une vengeance. — Un ouvrier peigneur, Charles Montagne, avait eu récemment une violente discussion avec un de ses camarades, Hector Leruste, au sujet d'une dette de jeu impayée. Un contre-maître de l'établissement où ils travaillaient, boulevard Gambetta, les avait séparés. Quelques jours après, Leruste, renvoyé de l'atelier, accusa Montagne d'être l'auteur de ce renvoi et il conçut dès lors des projets de vengeance.

Jeudi soir, les deux ouvriers se trouvèrent en présence rue des Longues-Haies. Sans dire un mot Leruste s'élança sur Montagne, lui asséna sur la tête un coup de poing qui le renversa, lui donna en outre un coup de talon qui lui brisa deux dents et lui fit une large blessure au dessus de la lèvre supérieure ! L'agresseur s'enfuit par la rue de Beaurewaert en proférant encore des menaces. Des amis du blessé s'élancèrent à la poursuite de Leruste mais il est resté introuvable. Une enquête est ouverte.

Une disparition. — Une enfant de huit ans, Elodie Vanstaens, a disparu de chez elle, rue du Tilleul, depuis lundi soir. Sa mère l'avait envoyée en courses dimanche : la fillette, qui était sortie avec plusieurs de ses compagnes, était revenue tard dans la soirée. La mère adressa à sa fille des reproches qu'elle accepta en maugréant. Le lendemain, la petite Elodie partit en classe comme d'habitude ; à midi, elle revint : à une heure et quart, elle demanda à sa mère quelques sous pour acheter un cahier. On lui remit une pièce d'argent en lui recommandant de rapporter la monnaie. Depuis ce moment, la fillette n'a pas reparu.

Elle portait une robe noire avec un tablier bleu et blanc. Elle s'exprime difficilement en français.

Une voiture appartenant à un industriel de Tourcoing, M. S..., a eu un essieu rompu, jeudi soir, dans la rue de la fosse-aux-Chênes. Le conducteur, M. Louis Franchomme a été jeté bas de son siège, et il a reçu aux mains des contusions sans gravité.

Un acte de méchanceté. — Un habitant de Croix, M. Emile Savy, demeurant rue du Château, passait jeudi après-midi dans la rue des Fondeurs ; son attention fut attirée par les menaces que proférait un individu de 18 ans, contre un gamin qui l'avait bousculé par mégarde. Tout à coup le jeune homme ramassa une poignée de bonne qu'il lança à la figure du pauvre enfant et lui administra plusieurs soufflets et des coups de sabot. Indigné d'un pareil procédé, M. Savy se rendit au poste de police pour signaler le coupable : celui-ci a été retrouvé ; c'est un nommé Ivis Herbert. Procès-verbal a été dressé.

Un vol, Grande Rue. — Jeudi après-midi, un marchand de parapluies, M. Edmond Lesigne, était entré dans un estaminet et avait déposé dans un coin du café deux colis. M. Lesigne se rendit pendant quelques instants dans la cour de l'établissement. Deux ouvriers terrassiers étaient attablés dans l'estaminet; lorsque le marchand revint ils étaient partis, mais il constata immédiatement qu'un des deux colis avait été changé de place et que la couverture en cuir était dénouée. Il s'aperçut alors de la disparition de deux cannes et de plusieurs manches de parapluies d'une certaine valeur. Ses soupçons se portèrent naturellement sur les deux ouvriers et M. Lesigne les rejoignit au moment où ils entraient dans un estaminet de la place Nadaud. Tous deux ont protesté de leur innocence et ils ont pu prouver qu'ils n'étaient pas en possession des objets volés. M. Lesigne a déposé une plainte

On nous prie d'insérer la note suivante :

« Chambre syndicale des ouvriers charpentiers et menuisiers de Roubaix et des environs. — Tous les sociétaires, ainsi que les nouveaux adhérents, sont priés d'assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche, 9 novembre, à quatre heures précises du soir, pour y fêter l'inauguration dudit syndicat. Réunion Salle Louis Bodin, rue Jeanne d'Arc, 32, près des Halles.

» Ordre du jour : 1° Lecture des procès-verbaux; 2° Compte-rendu financier; 3° Inscription des nouveaux adhérents, 4° Questions diverses; 5° Conférence par le citoyen Coupey; 6° Pour clôturer la fête, un bal aura lieu à 7 heures précises du soir.

Wattrelos. — *Un vol.* — Tout le monde connaît ces marchands ambulants qui vont de porte en porte offrant leurs marchandises. L'un d'eux se présentait jeudi après-midi, chez M. Deschamps, au Sapin Vert. La dame de la maison était absente et l'un des enfants répondit qu'il ne désirait rien lui acheter. Le marchand insista, mais inutilement; « alors donnez moi un morceau de pain » lui dit-il.

Le jeune Deschamps descendit à la cave et donna du pain à cet étrange mendiant qui se retira aussitôt. Peu d'instants après, l'enfant s'aperçut de la disparition d'une montre en argent. Une boîte contenant des objets en argent, tels que chaîne de cou, ronds de serviette, croix, etc., et qui se trouvait sur le même meuble, avait été ouverte mais le voleur n'avait rien enlevé. M. Deschamps s'est mis à la recherche du marchand, mais il n'a pu le retrouver; il a appris toutefois que le voleur avait été vu quelques instants auparavant dans la rue du Tilleul, à Tourcoing. On signale un fait du même genre qui se serait passé au Crétinier, mercredi soir, et dont l'auteur serait une femme voyageant également avec des paniers.

— Un accident s'est produit, jeudi matin, dans une maison occupée par M. Vandembulcke, au Plouy. Profitant d'un jour de repos cet ouvrier avait monté dans une chambre un échafaudage pour faire quelques réparations. Tout-à-coup le pauvre ouvrier fut précipité sur le sol ; il reçut sur la figure une cuve de mortier qu'il avait placée sur l'échafaudage. M. Vandembulcke s'était brisé la jambe droite.

— Une scène de désordre a eu lieu jeudi soir, dans un estaminet voisin de Mont-à-Leux et tenu par un frandeur. Plusieurs maçons en goguette étaient allés faire un petit tour en Belgique; ils s'arrêtèrent à cet estaminet et demandèrent un jeu de cartes. La partie fut troublée par une discussion qui s'éleva entre deux consommateurs. La bière aidant, la dispute dégénéra en querelle.

Un des ouvriers, nommé Mercier, reçut sur la tête une chope qui lui fit une large blessure : il perdit beaucoup de sang. Il soupçonna le cabaretier d'être l'auteur de cet acte de brutalité et se rua sur lui. Celui-ci, pris au dépourvu détacha sa ceinture de cuir et en cingla le visage de ses clients. Deux d'entre eux furent blessés. Dans le cours de la bagarre, la lampe fut brisée, les bouteilles, les verres, tout volait en éclats et, finalement, le cabaretier fut mis hors de chez lui.

Croix. — Une femme de la Mackellerie, connue sous le surnom de Florence Montaleux, a dérobé, à une de ses voisines, un jupon qu'elle a porté au Mont-de-Piété. Florence a ensuite vendu le bon à une marchande de légume de la rue Hoche. Plainte a été déposée.

Leers. — Le conseil municipal se réunira, dimanche prochain, à neuf heures, à la Mairie.

RÉUNIONS ET CONVOCATIONS

La commission administrative de l'*Union des Travailleurs* prie ses membres d'assister à la répétition qui aura lieu le dimanche 9 octobre à 3 heures précises.

Réclamez chez votre pharmacien l'*Almanach des Pilules Suisses pour 1891*. 44 pages contenant : avis utile, bons mots. 24603d

Dents et dentiers. — Nous recommandons à nos lecteurs le Cabinet de M. Le Masson, rue de l'Espérance, 6, Roubaix, pour dents et dentiers perfectionnés. Le talent de M. Le Masson est bien connu. Tous ceux qui ont recours à lui, soit pour l'extraction des dents, soit pour les soigner, soit encore pour la pose de dents nouvelles et de dentiers, en font le plus grand éloge. Pas n'est besoin d'aller dans les villes voisines pour se faire traiter bien et, M. Le Masson donne pleine satisfaction à ceux qui veulent bien s'adresser à lui. 30042—41910

Conseil du jour. — Le filtre ne suffit pas pour séparer de l'eau que l'on boit les myriades de microbes qu'elle contient ; il faut faire bouillir son eau si l'on veut être à l'abri de tout danger. Or, l'eau perd en bouillant ses principales qualités. Il faut donc, de toute nécessité, avoir recours aux eaux minérales naturelles.

C'est pourquoi nous donnons en prime des Eaux de Vals (Ardèche), source « Les Célestins ». Envoi de 50 bouteilles contre mandat-poste de 15 francs, adressé à l'administration du journal. Port en sus. 11

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT

Imprimerie Alfred Reboux. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

La mortalité des enfants. — On peut voir par le bulletin de l'état-civil que nous publions chaque jour, combien est considérable la mortalité, surtout chez les enfants, depuis quelques semaines; c'est surtout le quartier des Phalempins qui est frappé, et chaque jour, le croup et la rougeole y font victimes sur victimes.

A la Croix-Rouge, on signale plusieurs cas de fièvre typhoïde.

Un accident de travail. — Vendredi matin, vers 8 heures, Achille Deborges, âgé de 14 ans, demeurant rue de la Croix-Rouge, 247, et travaillant chez M. Cyrille Brutin, filateur, rue de l'Epine, fut renversé par une barre roulante et se blessa très grièvement au bras droit. Bien qu'il n'y ait pas de fracture l'incapacité de travail sera de cinq à six semaines.

Après avoir reçu les soins du docteur Dewyn, il a été reconduit à son domicile.

Vol de plomb. — Un jeune homme de dix-huit ans, Julien Blick, était, jeudi, à côté de Léopold Florin en qualité d'acteur de la fameuse bagarre de la rue Ste-Germaine, du 23 octobre dernier. Il a certainement bénéficié de la plaidoirie de Me Dongé, et a été acquitté comme son patron; car il travaille et loge même chez Léopold Florin, marchand de vieux métaux. Cet individu était depuis longtemps signalé à la police et il a été mis en arrestation, vendredi matin, pour différents vols de plomb et même d'une colonne en fer au préjudice de son logeur.

Il a été fort souvent question de ce jeune gredin depuis quelques mois. C'est lui qui, en juillet dernier, se promenant dans le jardin public, en certaine compagnie, insultait le gardien Dutertre. Un peu plus tard il volait sa mère qu'il avait abandonnée pour vivre à sa guise. Mais comme on le sait, il ne pouvait être poursuivi pour cette vilaine action. Enfin, cette fois, nul doute qu'on ne lui fasse bonne mesure.

L'« **Union fraternelle** » procèdera, dimanche prochain, à 6 heures 1/2 du soir, en son local, estaminet du *Salut*, rue de Guisnes, au tirage de la tombola qui avait été organisée au profit de la Société, en vue de participer au concours de Genève (Suisse).

LILLE

L'anarchiste Lorion. — L'anarchiste Lorion vient d'interjeter appel du jugement du tribunal correctionnel de Lille q